

DEPARTEMENT
DE SEINE-ET-MARNE

REPUBLIQUE FRANÇAISE



MAIRIE DE GRETZ-ARMAINVILLIERS

69 rue de Paris - 77220 GRETZ-ARMAINVILLIERS

Arrondissement de Torcy

DÉCISION N° 002026_038

Téléphone : 01 64 42 83 00
Courriel : contact@mairie-gretz.fr

OBJET : Avenant n°3 au lot n°6 « Plâtrerie (distribution, doublages, isolation) » du Marché Réhabilitation du n°43 de la rue de Paris Accueil du Centre de la PMI et du RPE

Le Maire de la Ville de Gretz-Armainvilliers ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23 ;

Vu le Code de la Commande publique et notamment les articles L 2123-1 et R 2123-1 et R. 2123-4 à R. 2123-6,

Vu la délibération n° 02026_021 en date du 30 mars 2026 portant délégation du Conseil Municipal au Maire en application des articles L 2122-17, L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le lot 6 « Plâtrerie (distribution, doublages, isolation) » du marché n°2024M003 Réhabilitation du n°43 de la rue de Paris Accueil du Centre de la PMI et du RPE avec la société STAFF EN SEINE, notifié le 31 janvier 2025,

Considérant qu'à la suite de l'avancée des travaux, et notamment après constatation du mauvais état des plafonds après curage et consécutivement à un dégât des eaux, la fourniture et la pose de BA 13 collé ont été rendus nécessaires aux endroits détériorés,

Considérant qu'il relève de la compétence de Monsieur le Maire de procéder à la signature de cet avenant.

DÉCIDE :

Article 1 : De conclure et de signer l'avenant n°3 au lot n°6 du Marché Réhabilitation du n°43 de la rue de Paris Accueil du Centre de la PMI et du RPE, avec la société STAFF EN SEINE pour un montant de 1 257.50 € HT soit 1 509 € TTC.

Cet avenant introduit un écart de + 2.67 % sur la totalité du lot n°6.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune de Gretz-Armainvilliers.

Article 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine et Marne
- Monsieur le Trésorier Principal
- La société STAFF EN SEINE



Fait à Gretz-Armainvilliers, le 25 juin 2026

Le Maire,
Jean-Paul GARCIA ROBIN